



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E171025

VALABLE JUSQU'AU 20/11/2025

ÉDITÉ LE

04/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/08/2017

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 13/06/2023
150 000

Raison sociale : BELIN CHAUFFAGE

10 SENTIER D'ESPAGNE
54700 JEZAINVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2017B00966

Siret : 832 555 791 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4602630-0

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75480505

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75480505

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Téléphone : 06 61 71 54 85

Portable : 06 61 71 54 85

Fax :

Site Internet : /belin-chauffage.com/

E-mail : contact@belin-chauffage.com

Responsabilité légale :
BELIN FREDERIC GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	05/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/11/2021
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	26/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	05/12/2023
o Poêle ou insert bois	05/12/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	30/11/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/11/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	26/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.